

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



**RAPPORT D'ÉVALUATION
INSTITUTIONNELLE EXTERNE EN VUE DE
L'OBTENTION DE L'AGREMENT DEFINITIF
DE L'INSTITUT DE FORMATION EN
MANAGEMENT DES AFFAIRES (IFMA)**

Equipe d'évaluation :

- Pr. Samba Ndao SYLLA, Président
- Pr. Mame Demba THIAM, Membre
- M. Abdoulaye CAMARA, Membre

Signature

Pour l'Equipe, le Président

Février 2016

Table des matières

1. Présentation de l'EPES évalué	3
2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation	3
3. Description de la visite sur le terrain	3
4. Appréciation de l'EPES au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup (référentiel d'évaluation institutionnelle)	5
5. Points forts de l'EPES	12
6. Points faibles de l'EPES	12
7. Appréciations générales de l'EPES	12
8. Recommandations à l'Etablissement	12
9. Recommandations à l'ANAQ	13
10. Proposition d'avis :	13

1. Présentation de l'EPES évalué

L'Institut de Formation en Management des Affaires (IFMA) est un établissement d'enseignement supérieur auto – désigné «*Business School*», appellation figurant dans le fond de son logo. Elle a pour adresse la **Route du Front de Terre, Dakar 19024**, à la zone de Captage. L'IFMA occupe un immeuble R+4 *bati* sur un terrain de 300 m². Une partie de l'immeuble abrite la formation dédiée à l'enseignement supérieur ; le reste est occupé par le collège d'enseignement. IFMA « *Business School* », adossé à IFMA SARL, fut créé en juin 2007. Il bénéficie d'une autorisation provisoire délivrée par la Direction de l'Enseignement supérieur le 13 novembre 2007. Cette autorisation qui porte la référence 0052/AG/ME/DES a eu pour objet ouverture d'établissement d'enseignement supérieur préparant les bacheliers aux diplômes de DTS/BTS, BBA, Licence professionnelles et DESS dans les filières que sont : comptabilité et gestion ; marketing ; communication d'entreprise ; banque/finance, assurance ; transport logistique ; commerce international ; gestion des ressources humaines ; gestion de projets ; audit/contrôle de gestion.

Il a y a lieu de signaler que IFMA SARL regroupe des activités de formation, de consultance, de management, de conseil, d'assistance, d'encadrement d'initiatives d'affaires, de création et exploitation d'écoles et d'instituts.

IFMA est inscrit au registre du commerce. Un acte d'enregistrement à l'inspection du travail fut fait en 2008, même s'il fait état de zéro employé (en dehors du Directeur Général).

2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Le rapport **d'auto-évaluation** est présenté sous la forme d'un document de 47 pages (compte non tenu des annexes). Il a été rédigé suivant le canevas délivré par l'ANAQ-sup. Les champs et standards ont été renseignés, mais ces renseignements ont été peu concis et manquent de précisions. Par exemple, les avis sur leurs atteintes ont souvent été occultés ; nous avons souvent été obligés d'interpeller la direction pour des éclaircissements, des éléments de preuves, des informations complémentaires.

3. Description de la visite sur le terrain

3.1 Organisation et déroulement de la visite

La visite a eu lieu comme prévu, le jeudi 10 décembre 2015. Elle a démarré à 9h 15 heures accusant un retard dans la mise en place de l'équipe de direction, après que les experts évaluateurs se sont présentés à l'heure (8h30) dans le bureau du Directeur général où a lieu la rencontre avec l'équipe de direction et l'entretien avec des membres du PER, des membres du PATS et des étudiants.

La première étape a été marquée par un entretien avec le Directeur Général assisté de son Directeur des études et du responsable en charge la cellule interne d'assurance qualité (CIAQ). Le Directeur général a fait une brève présentation de l'IFMA, ses missions, ses objectifs, sa stratégie et ses moyens. Cette présentation a été suivie des échanges avec

l'équipe de direction. Ces échanges nous ont permis de mieux apprécier la structuration et la fonctionnalité des instances de gouvernance (conseil pédagogique, conseil scientifique, cellule interne d'assurance qualité...) dont le rapport d'autoévaluation a fait mention.

La deuxième étape a consisté en des entretiens avec des membres du PER, des membres du PATS et des étudiants. Ces entretiens nous ont permis de corroborer les opinions de ces parties prenantes avec le rapport d'autoévaluation et avec les informations recueillies de l'entretien tenu avec l'équipe de direction.

La visite est terminée à 16h 20 et dans de bonnes conditions.

3.2 Appréciation de la visite (difficultés, facilités, leçons apprises, etc.)

La visite s'est déroulée dans une bonne ambiance de travail et dans un agenda rigoureusement suivi. Pendant cette visite le Directeur Général de l'IFMA et son équipe ont fait montre d'une bonne disponibilité et d'une parfaite collaboration.

La visite a permis à l'équipe d'évaluateurs de prendre connaissance des conditions réelles d'existence et de fonctionnement de l'IFMA. Les moyens infrastructurels et les équipements mis à la disposition du personnel et des étudiants ont été appréciés.

Nous avons pu constater qu'en plus de la formation post baccalauréat, l'IFMA héberge des formations de niveau collège et des formations professionnelles. D'un côté, cette disposition favorise une passerelle (une continuité) entre les formations des différents niveaux (secondaire et supérieur). Elle gagnerait à être plus claire en distinguant le personnel dévolu à l'enseignement supérieur de celui dévolu aux autres ordres d'enseignement. Ceci est aussi valable pour le PATS que pour le PER. En réalité le PER est constitué d'un seul enseignant permanent, en plus du DG qui officie dans l'enseignement. La liste qui nous est fournie (comportant une trentaine d'enseignants) ne nous permet pas de faire la part des enseignants affectés aux supérieurs. Il en est de même pour les PATS qui sont au nombre de 2 engagés pour des durées déterminées.

La cellule interne d'assurance qualité (CIAQ) est sous la responsabilité d'un médecin, prestataire dans l'Institut. Cette CIAQ ne semble exister que de nom et n'a pas fait preuve de fonctionnalité. D'ailleurs elle n'apparaît pas dans l'organigramme.

Nous avons eu du mal à obtenir le nombre exact des étudiants dans les différents cycles au niveau des différentes filières. En plus, nous n'avons pu obtenir des statistiques exactes sur les diplômés de l'institut depuis 2007. Nous n'avons pas pu obtenir un exemplaire de diplôme de licence délivré par l'institut qui est théoriquement (compte tenu de la date de délivrance de l'autorisation d'ouverture) à sa huitième année de fonctionnement.

4. Appréciation de l'EPES au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup (référentiel d'évaluation institutionnelle).

Champ d'évaluation 1 : Stratégie, organisation, fonctionnement et gestion de la qualité au sein de l'institution
Standard 1.01 : L'institution s'est dotée d'une mission publique comprenant ses objectifs en matière d'enseignement et de recherche et déterminant sa position dans l'environnement académique et social. L'institution dispose d'un plan stratégique.
Appréciation globale sur le standard : Tel que décrit dans l'acte d'autorisation provisoire, la mission principale de l'IFMA est la formation professionnelle visant un diplôme de Licence dans les filières que sont : comptabilité et gestion ; marketing ; communication d'entreprise; banque/finance, assurance ; transport logistique ; commerce international ; gestion des ressources humaines ; gestion de projets ; audit/contrôle de gestion. Cette déclinaison pouvait être plus précise dans le rapport d'autoévaluation et dans le plan stratégique. Partiellement atteint
Standard 1.02. : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels. Le PER est-il impliqué dans les processus décisionnels qui concernent l'enseignement et/ou la recherche.
Appréciation globale sur le standard : L'IFMA est doté d'une direction des études. Cependant, les décisions d'ordre académique et celles d'ordre administratif relèvent de la volonté du Directeur général qui signe tous les documents correspondants. L'effectivité du fonctionnement d'instances de gouvernance auxquelles les PERs seraient impliqués n'a pas été prouvée. Il n'y a pas d'instances de délibération indépendantes. Pas atteint
Standard 1.03. : L'institution dispose des personnels, des structures ainsi que des ressources financières et matérielles lui permettant de réaliser ses objectifs en fonction de son plan stratégique
Appréciation globale sur le standard : L'Institution n'est pas suffisamment dotée en personnel permanent (PER et PATS) pour pouvoir réaliser ses objectifs et sa mission. En réalité le PER est constitué d'un seul enseignant permanent, en plus du DG qui officie dans l'enseignement. La liste qui nous est fournie (comportant une trentaine d'enseignants) ne nous permet pas de faire la part des enseignants affectés au supérieur. Il en est de même pour les PATS qui sont au nombre de 2 engagés pour des durées déterminées. Le budget présenté semble adapté aux objectifs. Et les moyens matériels et singulièrement le siège de l'Institut est adapté aux objectifs d'enseignement. Partiellement atteint
Standard 1.04 : Les sources du financement et leurs conditions sont transparentes et ne restreignent pas l'indépendance décisionnelle de l'institution en matière d'enseignement et de recherche.

Appréciation globale sur le standard :

IFMA « Business School » est adossé à IFMA SARL. Il y a lieu de signaler que l'IFMA SARL a pour objet : formations, consultance, management, conseil, assistance, encadrement d'initiatives d'affaires, création et exploitation d'écoles et d'instituts. IFMA est inscrit au registre du commerce. Un acte d'enregistrement à l'inspection du travail fut fait en 2008, même s'il fait mention de zéro employé (en dehors du Directeur Général). IFMA « Business School » a comme source de financement les frais d'écolage et bénéficie du soutien de la SARL qui assure les frais de location de l'immeuble. Les dispositions permettant d'apprécier les mesures de contrôle financier n'ont pas été mentionnées dans le rapport d'auto - évaluation et la question n'a pas trouvé de réponse à l'audition.

Pas atteint

Standard 1.05 : L'institution dispose d'un système d'assurance qualité ?

Appréciation globale sur le standard :

La CIAQ est sous la responsabilité d'un médecin, personnel non permanent, simplement prestataire dans l'Institut. Cette CIAQ ne semble exister que de nom et n'a pas fait preuve de fonctionnalité. Elle ne figure pas dans l'organigramme. Aucune pièce ne prouve une dynamique fonctionnelle.

Pas atteint

Standard 1.06 : L'institution a mis en place des mécanismes pour prévenir et/ou solutionner les conflits.

Appréciation globale sur le standard :

Le Directeur et son équipe de direction font montre d'une grande disponibilité et sont à l'écoute de toutes les parties prenantes de l'IES pour régler les problèmes. Cependant, une instance particulière, aux fins de prévoir et d'intercéder en cas de conflit, n'existe pas dans l'Institut et nous n'avons pas reçu de rapports ayant pour objet le règlement de conflits.

Pas atteint

Champ d'évaluation 2 : Offre d'études et de formation

Standard 2.01 : L'institution offre des enseignements conduisant à l'obtention de diplômes académiques ou professionnels avec des objectifs d'études et de formation déterminés. Ils s'intègrent dans l'offre d'études et de formation supérieure qui existe dans l'institution.

Appréciation globale sur le standard :

A ce niveau du cycle supérieur de l'IFMA, le diplôme qui sanctionne les études est la licence professionnelle. Toutefois nous n'avons reçu de la direction aucune copie de diplôme délivré alors que les formations sont censées avoir été conduites depuis 2008.

L'IFMA forme des étudiants dans les métiers par l'offre de formation type Licence professionnelle. Pour ce faire, les enseignements sont dans une large mesure délivrés par des professionnels et comportent des UE dédiées aux stages en milieu professionnel.

L'offre d'étude est arrimée au système LMD conformément aux textes et règlements en vigueur au niveau national. Du reste, il est à définir les passerelles entre les filières de formation et au niveau inter institutionnel.

Partiellement atteint

Standard 2.02 : L'institution participe aux échanges nationaux et internationaux d'étudiant(e)s, d'enseignants.

Appréciation globale sur le standard :

L'offre d'études et de formation a pour référence le modèle LMD. Les unités d'enseignement sont dotées d'un système de crédits transférables et capitalisables qui devrait favoriser la mobilité des étudiants. Cependant, aucun élément faisant preuve de mobilité d'étudiant n'a été noté.

La presque totalité des enseignants de l'IFMA sont des vacataires qui officient aussi dans d'autres institutions de formation. Dans ce cas la mobilité de chaque PER est inhérente à sa propre volonté. Il n'y a pas eu de preuve de mobilité à l'international.

Pas atteint

Standard 2.03 : L'institution a défini les conditions pour l'obtention des attestations et des diplômes académiques. Elle veille au respect de ces conditions.

Appréciation globale sur le standard :

Le système d'évaluation des étudiants porte sur des contrôles continus, deux examens semestriels et un examen final. Ce schéma présenté est bien conforme au standard du système LMD (Licence Master et Doctorat). Les conditions de passage de la L1 à la L3 doivent être mieux explicites, de même que les systèmes de compensation.

Partiellement atteint.

Standard 2.04 : L'institution organise le suivi du cursus pédagogique de ses étudiant(e)s et l'insertion professionnelle de ses diplômés. L'institution exploite les informations collectées périodiquement auprès de ses étudiant(e)s et de ses diplômés.

Appréciation globale sur le standard :

Des enquêtes qui visent l'appréciation des enseignements ont été réalisées et un document a été produit. Par contre, il n'y a pas de rapport de suivi en stage ou de suivi insertion. Les dispositions permettant d'apprécier ce standard n'ont pas été mentionnées dans le rapport d'auto évaluation et la question n'a pas trouvé de réponse à l'audition.

Pas atteint

Standard 2.05 : L'institution évalue périodiquement ses programmes pour s'assurer de leur qualité (auto-évaluation).

Appréciation globale sur le standard :

Le présent rapport d'autoévaluation semble être la première qui ait été fournie par l'IFMA. Il semble être un rapport pour la circonstance, avec un premier draft rédigé par un consultant externe. Le comité de pilotage et la CIAQ n'en sont pas acteurs. Il n'y a pas de procès – verbaux qui prouveraient les différentes réunions et la dynamique d'échanges que demande le processus d'auto-évaluation. Aucune preuve ne vient attester de l'effectivité d'une dynamique d'évaluation continue. Le rapport d'autoévaluation ne donne pas de statistiques et ne fait pas mention de mécanismes de suivi des évaluations. L'autoévaluation n'a donc eu lieu qu'une seule fois et sans périodicité.

Un rapport d'enquête de satisfaction est adjoint au rapport d'auto évaluation. La prise en compte de cette évaluation reste à être prouvée par des éléments plus probants (PV de réunion des instances dédiées et nouveaux programmes).

Partiellement atteint.

Champ d'évaluation 3 : Recherche
<i>Standard 3.01</i> : Les activités actuelles de recherche de l'institution concordent avec son plan stratégique et correspondent aux standards internationaux.
Appréciation globale sur le standard : L'IFMA ne développe pas directement de programme de recherche qui lui soit propre, et que nous pouvons juger à l'actif de l'institution. Des enseignants contractuels travaillent sur des sujets de recherche dans le cadre de leurs thèses de doctorats. Ce travail personnel ne saurait être retenu comme programme institutionnel. Pas atteint
<i>Standard 3.02</i> : L'institution garantit l'intégration des connaissances scientifiques actuelles dans la formation.
Appréciation globale sur le standard : Les dispositions permettant d'apprécier ce standard n'ont pas été mentionnées dans le rapport d'auto-évaluation et les questions n'ont pas été abordées à l'audition. L'institution ne développe pas de programmes de recherche. Pas atteint
Champ d'évaluation 4. : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)
<i>Standard 4.01</i> : Les procédures de sélection, de nomination et de promotion du PER sont conformes à la législation nationale et aux normes du CAMES et communiquées publiquement. En ce qui concerne le corps enseignant, il est tenu compte aussi bien des compétences didactiques que des qualifications scientifiques.
Appréciation globale sur le standard : Sur la trentaine d'enseignants affichés par l'institution, seuls deux (y compris le DG) occupent des postes permanents. Les appels à candidature pour des postes ne sont pas publiés. Tous les membres du PER ont été recrutés en CDD, sur présentation du CV et après audition par le Directeur général. Il n'y a pas de commission dédiée pour le recrutement. A ce niveau, la décision qui prévaut est celle du Directeur général. Ces enseignants étant en grande majorité des prestataires, ils ne bénéficient pas d'un régime de promotion par l'école. Le mécanisme et les instruments qui devraient le permettre n'y existent pas. Pas atteint.
<i>Standard 4.02</i> : L'institution régleme la formation continue et le perfectionnement du PER sur les plans didactique et professionnel.
Appréciation globale sur le standard : Des dispositions qui devraient permettre de répondre à cette question ne sont pas mentionnées dans le document d'auto – évaluation présenté et la question n'a pas trouvé de réponse à l'audition. Toutefois, il est à constater que les enseignants de l'IFMA sont en grande majorité des prestataires dont certains titulaires de master se sont inscrits au doctorat. Il ne s'agit pas d'un régime de promotion par l'école mais plutôt d'initiative personnelle. Le partenariat institutionnel et les instruments qui devraient le permettre n'y existent pas. Pas atteint

Standard 4.03 : L'institution conduit une politique durable de la relève
Appréciation globale sur le standard : Des dispositions qui devraient répondre à cette exigence ne sont pas mentionnées dans le document d'auto – évaluation et pendant l'audition, aucun élément probant ne nous a été fourni dans ce sens. Pas atteint
Standard 4.04 : L'institution offre l'accès à un service de conseil en plans de carrière
Appréciation globale sur le standard : Les dispositions qui devraient répondre à cette exigence ne sont pas mentionnées dans le document d'auto – évaluation et aucun élément probant ne nous a été fourni dans ce sens. La quasi-totalité des PER identifiés sont des vacataires et doctorants n'ayant pas le diplôme minimum pour postuler sur les listes d'aptitude du CAMES. Pas atteint.
Champ d'évaluation 5 : Personnel Administratif, Technique et de Service (PATS)
Standard 5.01 : Les procédures de recrutement et de promotion du personnel administratif, technique et de service (PATS) sont réglementées et publiées.
Appréciation globale sur le standard : Les avis de recrutement sont effectivement publiés. Le personnel est en nombre insuffisant en ce qui concerne les permanents. Il n'y a pas eu d'éléments matériels faisant preuve de mécanisme régissant la promotion. Nous avons noté de la mobilité chez les PATS. Il est à noter que parmi les membres du PATS permanents le plus ancien a signé son contrat en 2014. Dans ces conditions la promotion du personnel reste peu probable. Il n'existe pas de commission d'avancement. Pas atteint
Standard 5.02 : L'institution garantit la formation continue et le perfectionnement du personnel Administratif, Technique et de Service (PATS).
Appréciation globale sur le standard : Des dispositions qui devraient permettre de répondre à cette question ne sont pas mentionnées dans le rapport d'auto – évaluation et aucun élément probant ne nous a été fourni dans ce sens. Pas atteint
Champ d'évaluation 6 : Étudiant(e)s
Standard 6.01 : Les conditions et les procédures d'admission dans les programmes d'études et de formation de l'institution sont conformes aux textes et publiées.
Appréciation globale sur le standard : Le baccalauréat est le diplôme exigé pour l'accès au niveau de la Licence 1. Cette disposition est conforme au règlement en vigueur pour l'accès à l'Enseignement supérieur. Pour toutes les filières confondues, les titulaires du baccalauréat sont admis en première Licence 1, sur dossier et après entretien. Ces conditions d'accès sont connues, les appels à candidature sont publiés. Les résultats des sélections sont régulièrement publiés. Dans le document d'auto-évaluation il est mentionné que le diplôme de Licence (3) est exigé pour accéder au Master. Il reste que, dans la situation actuelle, l'IFMA ne peut pas délivrer de formation de niveau master. Partiellement atteint

Standard 6.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.
Appréciation globale sur le standard : Des dispositions qui devraient permettre de répondre à cette question ne sont pas mentionnées dans le rapport d'auto – évaluation. Un document non signé, simplement illustré par des tableaux chiffrés nous a été présenté comme justificatif. Nous n'avons pas eu accès aux listes de la scolarité. Pas atteint
Standard 6.03 : L'institution observe la progression des étudiant(e)s dans leur cursus ainsi que la durée des études.
Appréciation globale sur le standard : Les statistiques qui devraient permettre de répondre à cette question ne sont pas mentionnées dans le rapport d'auto – évaluation et aucun élément probant ne nous a été fourni dans ce sens. Pas atteint
Standard 6.04 : Les taux d'encadrement doivent permettre que les objectifs de formation de l'institution et de chacune des unités qui la composent puissent être atteints.
Appréciation globale sur le standard : Les enseignants cités dans le document d'auto – évaluation sont des contractants qui ont signé un engagement à durée déterminée. Le PER affecté au cycle du supérieur n'est pas clairement identifié et distingué. Le PER est constitué d'un seul enseignant permanent, en plus du DG qui officie dans l'enseignement. La liste d'enseignants qui nous est fournie (comportant une trentaine d'enseignants) ne nous permet pas de faire la part des enseignants affectés au supérieur. Pas atteint
Standard 6.05 : L'institution veille à l'existence et au fonctionnement d'un service de conseil destiné aux étudiant(e)s, aux étudiantes et aux autres personnes intéressées
Appréciation globale sur le standard : Ce service n'existe pas au sein de l'Institution d'après les informations mentionnées dans le document. Pas atteint
Standard 6.06 : L'institution offre un service spécial approprié pour les étudiant(e)s en situation de handicap.
Appréciation globale sur le standard : Cette prédisposition n'a pas été mise en place à l'IFMA. Pas atteint
Champ d'évaluation 7 : Infrastructures et équipements
Standard 7.01 : L'institution dispose d'infrastructures et d'équipements permettant la réalisation de ses objectifs de formation et/ou de recherche à moyen et à long termes.
Appréciation globale sur le standard : L'établissement dispose des locaux adéquats pour les enseignements spécialisés. Une salle d'ordinateurs suffisamment dotée de machines est aussi aménagée au rez-de-chaussée de l'établissement. Les salles de cours sont bien équipées, aménagées et insonorisées. Les salles sont spacieuses et bien équipées en mobilier qui permet le confort d'étude (moniteur TV, tableau blanc, visio projecteur). Atteint.

<p>Standard 7.02 : Les moyens informationnels dont dispose l'institution lui permettent de soutenir un enseignement et/ou une recherche de qualité.</p>
<p>Appréciation globale sur le standard :</p> <p>L'établissement ne dispose pas de bibliothèque. L'accès à internet et la connectivité sont bien fournis. Un local dédié fait office de salle informatique où ont lieu les cours d'informatique et les autres cours d'application pour lesquels on utilise des ordinateurs.</p> <p>Partiellement atteint</p>
<p>Standard 7.03 : L'institution dispose d'un système de secours visible, communiqué et compris.</p>
<p>Appréciation globale sur le standard :</p> <p>L'IFMA a effectivement signé un contrat de soin avec un médecin. Elle dispose d'une infirmerie. Les extincteurs sont repérables sur chaque palier et au RC du bâtiment visité. L'établissement présente un environnement propre, veille au respect des règles d'hygiène par ses équipements, ses toilettes séparant distinctement les espaces réservés aux dames et ceux réservés aux messieurs.</p> <p>Atteint</p>
<p>Champ d'évaluation 8 : Coopération</p>
<p>Standard 8.01 : L'institution noue des contacts aux niveaux national, régional et international. Elle promeut la collaboration avec d'autres institutions d'enseignement supérieur, avec les milieux professionnels et les acteurs sociaux pertinents.</p>
<p>Appréciation globale sur le standard</p> <p>La coopération interinstitutionnelle est un maillon faible dans la stratégie de l'établissement. La démarche est envisagée, mais elle n'est pas effective. Deux conventions nous ont été présentées. Une avec le Larem et une autre avec le Codesria. L'effectivité de cette coopération n'a pas été prouvée.</p> <p>Pas atteint</p>
<p>Champ d'évaluation 9 : Information et communication</p>
<p>Standard 9.01 : Pour prendre ses décisions stratégiques relatives aux offres d'études, à la recherche, à l'engagement et à la promotion des personnels (PER, PATS), la direction de l'institution se fonde sur une information quantitative et qualitative pertinente et récente.</p>
<p>Appréciation globale sur le standard :</p> <p>Cette disposition n'a pas été mentionnée dans le rapport d'autoévaluation. Les données disponibles ne permettent pas d'apprécier ce standard.</p> <p>Pas atteint</p>
<p>Standard 9.02 : Tant sur le plan interne qu'externe, l'institution suit une politique de communication et d'information objective, efficace et transparente.</p>
<p>Appréciation globale sur le standard :</p> <p>Selon la cible et selon l'objectif visé, divers canaux de communication sont utilisés pour faire circuler l'information à l'intérieur et à l'extérieur de l'IFMA. Ces canaux passent par le tableau d'affichage, Internet, le téléphone, les média....</p> <p>L'IFMA a signé des conventions avec des structures du monde socio-économique. Ces structures sont surtout engagées dans l'accueil des étudiants en stage. Il s'y ajoute que des enseignants, ayant signé des contrats à titre individuel appartiennent au monde socio-économique. Le rapport d'autoévaluation ne fait pas mention des rapports de début et de fin d'année qui doivent être fournis tous les ans à la DGES.</p>

5. Points forts de l'EPES

- L'engagement de son Directeur général animé d'une remarquable ambition ;
- L'Institution est dotée de locaux administratifs, de locaux pédagogiques assez spacieux et équipés du matériel nécessaire pour le déroulement de son programme de formation ;
- Elle dispose de toutes les dépendances utiles et nécessaires. L'aménagement d'une infirmerie fonctionnelle et d'une salle de restauration adéquate est appréciable ;
- Un bon ratio de professionnels qui participe à la formation des étudiants ;
- Un nombre limité d'étudiants dans les salles de cours.

6. Points faibles de l'EPES

- Toute la gouvernance se résume à la volonté du Directeur général. Le pouvoir du DG concentre les responsabilités administrative et académique ;
- Le dispositif de management de la qualité n'est pas fonctionnel ;
- L'Institution ne s'est pas dotée d'un personnel d'enseignement et de recherche qualifié et en nombre suffisant pour assurer son enseignement supérieur, dans les formations citées ;
- L'Institution ne s'est pas dotée d'une bibliothèque ;
- Le faible nombre d'étudiants inscrits ne permet pas d'assurer le retour d'investissement.

7. Appréciations générales de l'EPES

D'importants efforts d'investissement ont été consentis par l'Institution. Les équipements pédagogiques et le matériel TICs disponibles sont autant de facilités pour le bon fonctionnement des enseignements. Dans ce même cadre, des efforts restent à faire pour disposer d'une bibliothèque ou d'une base de données bibliographiques digne de ce nom. Le pouvoir de décision est concentré entre les mains du Directeur général. L'effectif actuel des étudiants des différentes filières du cycle supérieur ainsi que les statistiques des étudiants diplômés ne sont pas connus.

8. Recommandations à l'Etablissement

- La séparation de la gouvernance administrative par rapport à la gouvernance académique doit être effective ;
- Le rapport d'auto-évaluation présenté doit avoir plus de clarté dans la définition de la mission et des objectifs ;

- L'encadrement pédagogique doit être renforcé par l'accompagnement d'un enseignement de rang A ;
- Les statistiques des diplômés de licence doivent être tenues et les listes nominatives de ces diplômés doivent être disponibles ;
- Une ressource bibliographique spécialisée doit être mise à la disposition des étudiants. A défaut, des conventions avec des bibliothèques permettraient de faciliter aux étudiants à la ressource bibliographique.

9. Recommandations à l'ANAQ

- L'ANAQ doit accompagner les acteurs IES (Institutions d'Enseignement supérieur) dans la mise en place de la cellule interne d'assurance qualité et s'assurer de l'effectivité réelle cette cellule ;
- L'ANAQ doit recommander aux établissements, l'application de bonnes pratiques pour le recrutement du personnel (PATs) ;
- L'ANAQ doit concourir au rapprochement des EPES avec les IES publiques dotées de personnel enseignant de rang A afin d'apporter plus de caution académique à la prestation des vacataires ;

10. Proposition d'avis :

Agrément définitif non recommandé